

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

Le Maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le code des Communes et notamment ses articles L 131-2, L 131-3, L131-4,

Vu le Code de la route,

En raison de travaux de **renouvellement du réseau AEP, RD 8 route de Veyre (du croisement du monument aux morts jusqu'au feu tricolore)**, effectués par l'entreprise ROUX SAS, chemin de Lavaur, 63500 ISSOIRE,

ARRETE

Article 1 :

La circulation automobile et le stationnement seront interdits, au droit du chantier, **du 23 novembre 2023 jusqu'au 31 janvier 2024**.

Article 2 :

Le **passage de piétons sera également interdit** dans l'emprise des travaux.

Article 3 :

La signalisation nécessaire pour permettre l'application de la présente décision, sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise.

Article 4 :

L'intervenant sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux, qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance ou toute autre faute commise.

Article 5 :

La brigade de Gendarmerie, Le Maire de la commune sus désignée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tallende,

Le 21 novembre 2023

L'Adjoint délégué

Patrick MARCHAT

